



Arrêté préfectoral n° DRCL-BLE-2019212-0001

Signé par

Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir

le 31 juillet 2019

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
BLE - Bureau de la légalité et des élections**

**Arrêté portant adhésion de la commune de Mignières au syndicat pour le regroupement
pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres**



PREFECTURE
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de la légalité et des élections

**Arrêté portant adhésion de la commune de Mignières au syndicat pour le regroupement
pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres**

La préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-18 ;

Vu l'arrêté de la Préfète d'Eure-et-Loir n°20/2019 du 1^{er} juillet 2019 donnant délégation de signature au profit de Monsieur Régis ELBEZ, Secrétaire Général de la préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 1740 du 12 août 1983, modifié, portant création du syndicat pour le regroupement pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres ;

Vu la délibération n°76 du 12 juin 2019 du conseil municipal de la commune de Mignières demandant l'adhésion de la commune au syndicat pour le regroupement pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres ;

Vu la délibération n°2019-016 du 17 juin 2019 du comité syndical précité approuvant l'adhésion de la commune de Mignières, à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres dudit syndicat et de la commune demanderesse approuvant, à la majorité qualifiée, l'adhésion de la commune au sein dudit syndicat ;

Arrête

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} septembre 2019, l'adhésion de la commune de Mignières au syndicat pour le regroupement pédagogique des communes de Corancez et Ver-lès-Chartres, est acceptée.

Article 2 : M. le secrétaire général de la préfecture d'Eure-et-Loir, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Chartres, le **31 JUL. 2019**
La Préfète,

Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Régis ELBEZ

